

Consommation-santé - 25/03/2004

Le bronzage artificiel au beau fixe en dépit des réticences médicales

PARIS, 25 mars (AFP) Les professionnels du bronzage artificiel se frottent les mains: les cabines ne désemplissent. Leurs clients, soucieux de leur bonne mine, ont pratiqué 5 millions de séances UV l'an dernier en France, en dépit des mises en garde du corps médical sur les méfaits du soleil pour la peau.

Jusqu'à présent, les dermatologues mettaient en garde contre les effets nocifs des ultraviolets B consommés à haute dose (vieillesse prématuré et cancer de la peau) mais aujourd'hui certains dénoncent également les risques d'une exposition prolongée aux ultraviolets A (UVA).

Une étude australienne du Melanoma and Skin Cancer Institute à Sydney, publiée en début de semaine aux Etats-Unis, affirme que les UVA du soleil provoquent certaines mutations de la peau susceptibles de mener au cancer. Ce type d'UV pénétrant la peau en profondeur était jusqu'à présent considéré comme moins dangereux que les UVB dont les effets immédiats sont les coups de soleil.

"L'action néfaste des UVA et des UVB est connue depuis longtemps des médecins, surtout si l'exposition au soleil est cumulée et intensive. Il y a alors risques de cancers de la peau ou de vieillissement prématuré", a indiqué à l'AFP Virginie Djen, dermatologue à Paris.

"Mais il ne faut pas être un dermatologue intégriste car un bronzage mesuré est bon pour la fixation des vitamines, la consolidation de la masse osseuse, pour le sommeil et pour le moral", ajoute ce médecin.

"Chaque année, c'est la même chose. Avec le retour des beaux jours, des articles fleurissent pour mettre en garde les consommateurs contre les méfaits du soleil et des lampes de bronzage. Mais cela ne nous traumatise pas outre mesure. Des études médicales opposées à celle qui vient d'être publiée, vantent les effets bio-positifs du soleil", s'empare Dominique Baumier, directeur général de Point Soleil, numéro un français des cabines de bronzage.

En France, le bronzage en cabine n'était pas très populaire auprès des médecins jusqu'à la publication en juin 1997 d'un décret --"le plus strict au monde", selon Point Soleil-- réglementant l'utilisation des cabines.

"Ce décret est sérieux mais je ne suis pas sûre qu'il soit appliqué par tous les centres de bronzage et d'esthétique", relève le Dr Djen.

Affirmant respecter tous les critères imposés par la législation (appareils émettant essentiellement des UVA et un pourcentage maximum d'UVB, minuterie coupant automatiquement l'appareil), Point Soleil connaît depuis trois ans une croissance annuelle de 30%. La société créée en 1992 compte aujourd'hui 85 centres (dont une grande partie de franchisés).

"Nous détenons 40% du marché français et nous allons ouvrir 25 nouveaux centres cette année, avec comme objectif 150 en 2010", assure M. Baumier.

En 2003, Point Soleil a accueilli chaque jour entre 60 et 160 adeptes de la bonne mine, soit deux millions de séances annuelles, sur les 5 millions enregistrées pour l'ensemble de la profession.

En Europe, la France reste toutefois un petit marché (200 centres) face à

l'Allemagne, premier consommateur de soleil artificiel avec un chiffre d'affaires annuel de 1,8 milliard d'euros, 34 millions de séances par mois et 9.000 centres de bronzage. Les États-Unis comptent 12.000 centres, l'Italie et l'Espagne 1.300 et 800 respectivement.

Plus de 2,5 millions de Français, dont la majorité âgés de 20 à 40 ans, font régulièrement des UV, dont 45% d'hommes.

©AFP 2004  
(473 mots)